

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Sauf convention contraire expresse et constatée par écrit, toutes nos ventes ont toujours lieu aux conditions générales suivantes qui sont acceptées sans réserve.
2. Le client passe une commande ferme et irrévocable. Nous nous réservons le droit de refuser la livraison du matériel commandé. La commande n'est définitive qu'après avoir fait l'objet d'une acceptation écrite et signée.
3. Nos listes de prix et catalogues ne nous engagent pas et sont donnés à titre indicatif. Nos offres sont basées sur les tarifs en vigueur à ce moment. A défaut d'être acceptée par le client dans les 15 jours suivant sa remise, notre offre cesse de nous lier. Nos prix ne comprennent pas la TVA et autres taxes qui restent à charge du client.
4. Par le fait de sa commande, l'acheteur se soumet à nos conditions générales de vente et nos conditions de garantie même si les conditions indiquées par l'acheteur dans sa commande sont contraires aux nôtres. (disponibles sur www.platiau.com/telecharger.html).
5. Le délai de livraison est toujours donné à titre indicatif. Le retard y apporté ne peut donner lieu à une indemnité ou annulation de commande, ni au refus de la marchandise par l'acheteur. Toute modification de commande apportée par l'acheteur après enregistrement de sa commande annule le délai de livraison et nous autorise à revoir nos prix.
6. Les marchandises, même en cas d'envoi franco, voyagent aux risques et périls du destinataire.
7. Les fournitures restent notre propriété jusqu'à paiement complet du prix d'achat. En cas de retard dans le paiement, nous nous réservons le droit de reprendre la marchandise livrée, même si ces marchandises se trouvent à ce moment auprès d'un tiers. Les risques sont à charge de nos acheteurs. Les acomptes payés pourront être conservés à titre de dommages et intérêts.
8. La réception des fournitures implique leur agréation. Toute réclamation devra être introduite dans les cinq jours, à défaut d'être considérée comme nulle et non-avenue. Aucune réclamation ne pourra être acceptée pour des marchandises façonnées ou traitées.
9. La garantie est celle de nos fournisseurs. Elle est limitée à la mise à disposition en nos magasins de pièces remplaçant celles reconnues défectueuses. Elle prend cours à la date de livraison et n'est valable qu'après le paiement de la totalité des sommes dues.
10. Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables au comptant. Tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans sommation, paiement d'un intérêt moratoire de 2% supérieur à celui du taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique. Tout retard de paiement ou toute modification apportée par l'acheteur aux conditions de paiement, rend exigible immédiatement et de plein droit, le paiement de toute la somme due. Même si cette somme a donné lieu à une traite déjà mise en circulation ; en ce cas, nous avons, en outre, la faculté de suspendre ou de résoudre toutes les ventes en cours, de plein droit et sans mise en demeure, il sera dû une indemnité irréductible égale à 15% avec un minimum de 74.36 eur montant basé sur la valeur de l'index des prix de détail au 1/1/84.
11. Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après l'expédition partielle d'un marché, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché.
12. Tout litige est de la compétence des Tribunaux de Tournai ou de ceux du domicile de l'acheteur, au choix du vendeur.